DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 06 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le six octobre à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Dominique JOUANNE, Maire.

Présents :
M. Dominique JOUANNE, Mme Marie LAIGNEL, Monsieur Abdelkrim MAY, Mme Flavie CHEVROT, M. Alain BORNE, Madame Josette DESVIGNES, M. Abdulkasim DEMIREL, M. Bernard LAMY, Mme Colette BOURGEOIS, M. Patrice GAUDRY, Mme Véronique PAUCHARD, Mme Marie-Christine HAYNAU, M. Jean-Marc GIRBES, M. Régis GAGNARD, Mme Sophie GRELL, M. Tarik SAHIN, Mme Sude OZDEMIR, Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Absent :
Mme Corinne MINETTE

Madame Josette DESVIGNES est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 21

Environnement

D2026_66 PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que l'affaire soumise à la présente délibération concernant une installation mentionnée à l'article L. 511-1 du code de l'environnement, une note explicative de synthèse, annexée à la présente délibération, a été adressée à tous les membres du conseil municipal conformément aux exigences de l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Le Maire présente les avancées du projet de Parc éolien porté par la Société « *VALECO* » qui serait implanté sur la commune de TORCY. La société « VALECO » souhaite pouvoir lancer la réalisation des études visant à évaluer la faisabilité d'un projet éolien et constituer un dossier d'autorisation concernant l'exploitation d'éoliennes sur le territoire communal.

La Société « VALECO » sollicite donc l'accord de la commune afin de réaliser ces études et dossiers.

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de l'environnement, notamment son article L. 511-1 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 181-1 et suivants relatifs à l'autorisation environnementale ;
Vu la demande de la société VALECO tendant à engager les études de faisabilité nécessaires au développement d'un projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Torcy ;
Vu la note explicative de synthèse, annexée à la présente délibération, adressée aux membres du Conseil municipal avec la convocation, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales ;
Considérant que l'accord du Conseil Municipal est nécessaire à la réalisation du projet éolien énoncé ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D'AUTORISER** VALECO à réaliser les études de faisabilité nécessaires au développement d'un parc éolien sur le territoire communal et au dépôt de la demande d'autorisation environnementale associée

Article 2 : **D'AUTORISER** VALECO à implanter un mât de mesure du vent

Le Conseil municipal adopte, à la majorité.

Détail des votes :
13 Pour
5 Contre
Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER
3 Abstention
Monsieur Abdelkrim MAY, M. Bernard LAMY, Mme Véronique PAUCHARD
1 NPPV
Mme Flavie CHEVROT

Le Maire,
Dominique JOUANNE

Josette DESVIGNES,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE TORCY 71210

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la sous-Préfecture
le .....14 OCT. 2026.....
et publié, affiché ou
notifié le .....16 OCT. 2026.....
LE MAIRE,

MAIRIE DE TORCY 71210